



# Succession par testament fait devant notaire

Par **matecha**, le **27/04/2016** à **21:33**

mon amie agee de 97 ans est decedee me faisant heritiere universelle Testament fait devant notaire il y a trois ans. Nous etions tres liees depuis 40 ans comme mere et fille et je m en suis occupe depuis 4 ans elle vivait a mon domicile ou elle a rendu son dernier soupir. Or elle avait un neveu qui de son vivant ne s en inquietait guere mais qui a fait appele son notaire Quelle attitude dois je avoir et quelle procedure et attitude dois je adopter Merci de votre reponse